

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR LA FONCIERE DU LOGEMENT
INTERMEDIAIRE REUNIONNAIS (F.L.I.R)**

**Le présent document reçoit l'approbation totale de LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE
REUNIONNAIS (F.L.I.R)**

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR
L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)**

21/07/2022

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER
DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans l'activité d'agences immobilières.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de remboursement. En effet, celui-ci est lié à la réception du crédit d'impôt octroyé à l'opérateur pour l'opération.

L'Emetteur est exposé à la situation géopolitique et sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 600 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement
--

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

F.L.I.R, est une société par actions simplifiée de droit français ayant établi son siège social au 2 Bis, Rue Saint-Laurent, Local n°1, Saint-Gilles-Les-Bains – 97434, Saint-Paul et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 813 230 935. Son site internet est le suivant : <https://www.outremer-residences.fr/>

2. Activité de l'Emetteur

F.L.I.R est spécialisée dans l'activité d'agences immobilières. Elle a pour objet social : la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

3. Actionnariat

Actionnaires :

100% - Olivier BUZZI

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Président : Holding Outremer Investissements, représentée par Olivier BUZZI son Président

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de F.L.I.R

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels relatifs aux exercices 2020 et 2021 (voir annexes) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 21/07/2022 ses capitaux propres s'élèvent à quatre cent quatre-vingt neuf mille six cent huit euros (489 608€).

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à sept cent cinquante-neuf mille trois cents euros (759 300€) répartis comme décrit ci-dessous :

- Etablissement de crédit : 759 300€

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	800 000€
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	600 000€
Valeur nominale d'une Obligation	1€
Date d'ouverture de l'Offre	21/07/2022
Date de fermeture de l'Offre	01/08/2022
Date d'émission prévue des obligations	01/08/2022
Frais à charge des investisseurs	Frais de carte bancaire (0,8% du montant de la souscription)

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de huit cent mille euros (800 000€). Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « Banque Séquestre »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 23/05/2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « Contrat de prestation de services »).

La souscription aux huit cent mille (800 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 01/08/2022 au plus tard (la « Période de Souscription »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi » :

Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;

À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;

Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 01/08/2022 (la « Date d'Emission »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 01/08/2022.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur. Néanmoins, il est précisé que l'investisseur devra, en cas de paiement par carte bancaire sur la plateforme de Raizers, régler des frais de 0,8% du montant versé. Ces frais s'appliquent à chaque alimentation du portefeuille électronique (« wallet ») de l'investisseur réalisée par carte bancaire. A noter également que les frais de carte bancaire sont exonérés de TVA selon l'article 261 C du Code général des impôts français.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

Opération

L'opération « Longoze » est portée par le groupe [Outremer Résidences](#), dirigé par Olivier BUZZI, un promoteur immobilier opérant à la Réunion qui totalise plus de 25 ans d'expérience dans la promotion immobilière. Après plusieurs rôles majeurs pour des grands groupes de construction tels que [Océanis Outremer et Montpellier](#) ; [Groupe Carrère Toulouse](#) ou la [Compagnie immobilière et Foncière de Provence](#) ; il fonde Outremer Résidences en 2011, une société de promotion immobilière à la Réunion et en Nouvelle Calédonie. L'entreprise possède un effectif de 5 personnes et totalise un chiffre d'affaires consolidé d'environ 20m€. Le groupe se distingue en deux activités : la promotion immobilière avec plus de 1 050 logements livrés depuis sa création et l'activité de foncière sous la société [La Foncière du Logement Intermédiaire Réunionnais \(FLIR\)](#) qui gère des résidences construites par Outremer Résidences Promotion et destinée à la location dans le social, pour les étudiants ou encore en accession. Aujourd'hui, 413 lots sont loués.

Le projet est situé [36, Rue Nantier Didiée, Sainte-Claudine - 97490, Saint-Denis.](#)

C'est une opération de promotion immobilière de 27 logements étudiants et intermédiaires et 20 places de parking. La résidence est destinée à être conservée au sein de la foncière. Les appartements seront loués en moyenne 9,7€/m². La typologie de cette opération permet à l'entreprise de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 1 045 399€, avancés par l'opérateur en fonds propres, au titre de [l'article 244 quater W du CGI](#), validé par les finances publiques le 26 octobre 2020.

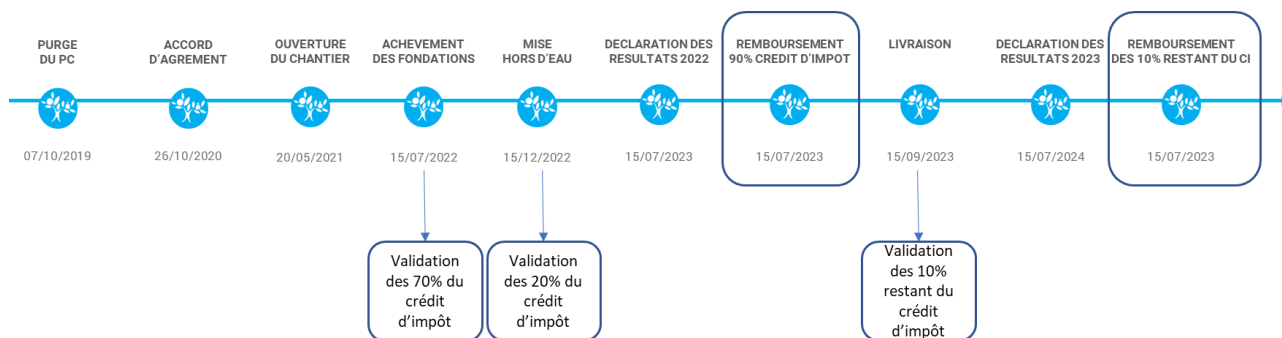
Le crédit d'impôt est imputable et ventilé comme suit à l'IS (impôt sur les Sociétés) de l'exercice au titre duquel l'évènement ci-dessous survient :

- 70% à l'achèvement des fondations
- 20% à la mise hors d'eau
- 10% à la livraison.

La mise Hors d'eau sera atteinte à la fin de l'année.

[Sofider Ingénierie](#) (groupe Bred) finance le projet à hauteur de 1 798 351€ pour une durée de 20 ans.

Raizers est sollicité pour **refinancer une partie des fonds injectés dans l'opération avant la réception du crédit d'impôt à hauteur de 800 000€**, soit 77% de la créance totale, et 84% de la créance touchée l'année prochaine. L'emprunt est garanti par la **Garantie à Première Demande** de la Holding Outremer Investissement dont les capitaux propres de 7 millions d'€ couvrent l'emprunt, et celle de la SAS Outremer Résidences. La **caution personnelle** de Olivier BUZZI couvre également le montant de l'emprunt.



Emplacement

L'opération est située à [Saint-Denis-de-la-Réunion](#), capitale de La Réunion comptant environ 150 000 habitants. Saint-Denis est le chef-lieu administratif, financier et économique de La Réunion. Pôle attractif, Saint-Denis regroupe un tiers des entreprises commerciales, industrielles, de services et des zones d'activités artisanales de l'île.

L'opération se compose de 27 logements du Type 1 au Type 2, proche du Campus Universitaire. Elle est proche des axes principaux du Boulevard Sud, entre le Carré d'Or et le Bassin d'emploi du Chaudron et de la Technopole.

L'aéroport de la Réunion Roland Garros est à 10 min en voiture.

Zoom sur le programme

L'immeuble est construit en R+3 et composé de 27 logements étudiants et intermédiaires en T1 et T2 comprenant chacun une varangue et une terrasse couverte.

20 places de parkings sont également disponibles autour de la résidence.

Nb de lots	Typologie	m ²	Annexes	Loyer mensuel	Prix/m ²
16	T1	33,9	Varangues et terrasse couverte	5 138	9,5
11	T2	50,4		5 252	9,5
20	Parkings			640	
TOTAL	27	1 097		11 030	10

Travaux et prestataires

Le permis de construire, obtenu le 05/07/2018, prévoit la démolition du bâti existant sur le terrain et la construction d'un immeuble de 27 logements du studio au T2. Le chantier a commencé le 20 mai 2021.

Zoom sur les prestataires (archi, entreprise du BTP, etc.) :

- Rabin : Démolition et VRD – 126 236€ HT
- [SRCB](#) : terrassements et gros-œuvre – 1 262 482€ HT

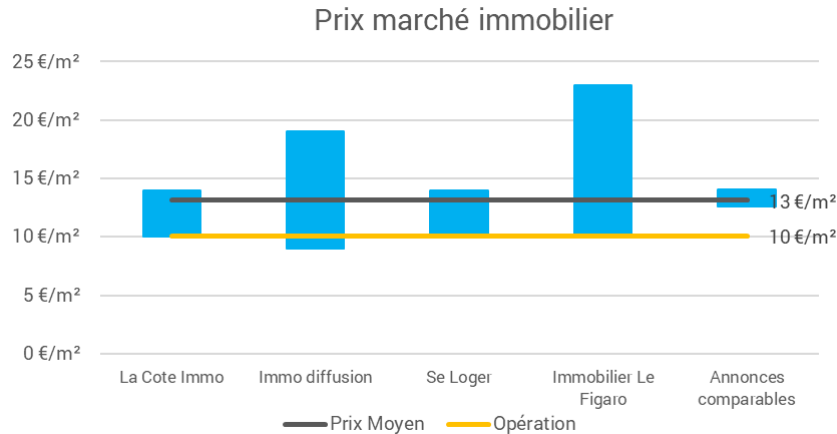
27 ans d'existence – 185k€ de capital social – CA 2020 7,3m€

- [BMR](#) : Charpente et couverture – 95 221€ HT
21 ans d'existence – 30k€ de capital social – CA 2021 9,1m€
- [Adequat](#) : étanchéité – 72 000€ HT
22 ans d'existence – 7 622€ de capital social
- EDE : électricité – 125 391,5€ HT
- Gaïa : Production ECS – 75 000€ HT
- Jucourt : Plomberie VMC – 125 391,5€ HT
- H.Plafonds : Cloisons – 41 972€ HT
- [Maroi](#) : Menuiseries extérieures – 69 000€ HT
21 ans d'existence – 108k€ de capital social – CA 2020 4m€
- [TMR](#) : Serrurerie – 57 994€ HT
9 ans d'existence – 2k€ de capital social
- [Men HUBERT](#) : Menuiseries intérieures – 69 000€ HT
12 ans d'existence – 69 263€ de capital social – CA 2020 1,5m€
- ARA : Carrelage – 113 473,15€ HT
- Dorla : peintures – 82 070,2€ HT
- Cegelec : ascenseur – 31 000€ HT

⇒ **Total du coût des travaux : 2 346 652€ HT**

Prix de marché

Prix de marché :

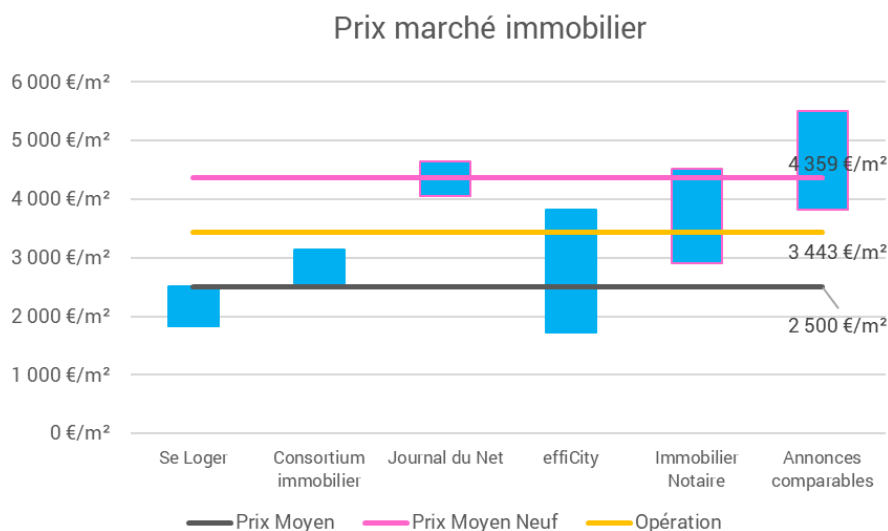


La résidence sera gérée par [Citya](#), le futur loyer estimé à 10€/m² parking inclus, est tout à fait cohérent avec le marché local. On le considère même très conservateur compte tenu du marché du logement réunionnais qui est très tendu actuellement.




Biens à louer à proximité :

Description	
Studio dans la résidence Capricorne, situé au 1er étage avec balcon	Type : Studio
	Nb pièces : 1
	Surface : 31 m ²
	Loyer mensuel : 441 €
	Prix en €/m ² : 14 €/m ²
Appartement 2 pièce 38 m ² meublé offrant : une entrée, un salon avec cuisine ouverte équipée et aménagée, un WC séparé, une salle de douche	Type : Appartement
	Nb pièces : 2
	Surface : 38 m ²
	Loyer mensuel : 480 €
	Prix en €/m ² : 13 €/m ²
T1 au 5ème étage de la résidence le Musicien d'une surface de 33,03 m ² + une varangue de 4,49 m ² + une terrasse de 3,06 m ² .	Type : Appartement
	Nb pièces : 1
	Surface : 33 m ²
	Loyer mensuel : 465 €
	Prix en €/m ² : 14 €/m ²
PRIX MOYEN	14 €/m²

Si l'on considère le prix de revient de l'opération, l'opération est parfaitement dans son prix en comparaison avec les prix/m² des résidences neuves à Saint Denis.



Biens à vendre à proximité :

Photo	Description	
	Résidence Harvard, près du campus du Moufia, programme de 39 appartements du studio au T2	Type : Appartement
		Nb pièces : studio
		Surface : 25 m ²
		Prix : 95 500 €
		Prix en €/m ² : 3 820 €/m ²
	Résidence le Vanillier avec des appartements du studio au T3	Type : Appartement
		Nb pièces : 2
		Surface : 40 m ²
		Prix : 179 000 €
	Résidence Melody DO de 15 appartements du T2 au T4	Prix en €/m ² : 4 475 €/m ²
		Type : Appartement
		Nb pièces : 2
		Surface : 40 m ²
	<p align="center">PRIX MOYEN</p>	Prix : 220 000 €
		Prix en €/m ² : 5 500 €/m ²
		<p align="center">4 598 €/m²</p>

Stratégie de commercialisation

Le bien est destiné à la location et non à revente.

Stratégie de sortie : remboursement de la créance de crédit d'impôt



Le décalage important entre l'achat et le début du chantier est dû à plusieurs événements affectant l'opération. Tout d'abord, le prestataire initialement sélectionné pendant les appels d'offres pour réaliser les travaux a rencontré des difficultés, sans en parler au client, ce qui a retardé l'ouverture du chantier. Ensuite, la période covid a également impacté l'avancement du chantier. A la sortie du confinement, l'opérateur a lancé un nouvel appel d'offres et a sélectionné un nouveau prestataire qui a finalement pu ouvrir le chantier.

Bilan de la promotion

Postes	Montants HT	TVA	Montants TTC	Commentaires
Coût d'acquisition	430 000		430 000	
Commission apporteur	21 500	1 828	23 328	
Frais notaires	8 600		8 600	2%
Travaux	2 346 652	199 465	2 546 117	2 140 €/m ²
Honoraires techniques	331 073	28 141	359 214	
<i>Géomètre et étude du sol</i>	6 778	576	7 354	
<i>Branchements</i>	13 500	1 148	14 648	
<i>Architecte Conception</i>	44 000	3 740	47 740	
<i>MOE et BET</i>	65 000	5 525	70 525	
<i>SPS (sécurité, protection, santé)</i>	7 650	650	8 300	
<i>Bureau de contrôle</i>	17 500	1 488	18 988	
<i>Divers</i>	5 145	437	5 582	
<i>Honoraires techniques OMR</i>	171 500	14 578	186 078	
Assurances	31 985		31 985	DO, TRC, RC
Frais financiers	251 115	3 740	254 855	
Coût de revient à l'acquisition	3 420 925	233 174	3 654 099	3 332 €/m²
Honoraires publicité	2 401	204	2 605	
Intérêts financiers	120 000		120 000	
Coût de revient total	3 543 326	233 378	3 776 704	3 443 €/m²

Tableau de couverture :

Postes	Flux HT
Crédit d'impôt	940 859 €
Total Encaissements	940 859 €
Emprunt Raizers	800 000 €
Frais divers de la levée	120 000 €
Total Décaissements	920 000 €
Couverture sur l'opération	20 859

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

C. Besoins		Ressources	
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)		Apport en fonds propres opérateur :	810 349 € 22%
		Financement crédit d'impôt :	245 399 € 7%
		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	800 000 € 22%
		Crédit d'accompagnement Banque Sofider* :	1 798 351 € 49%
Total besoins	3 654 099 €	Total ressources	3 654 099 € 100%

*Il s'agit d'un crédit long terme, sur 20 ans destiné à l'acquisition et une partie des travaux de la construction d'une résidence de 27 logements à mensualités constantes

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	€
Valeur nominale	1€
Date d'échéance	18 mois
Date de remboursement	01/02/2024
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 15 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 16 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 13 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2020 et 2021

**La Foncière du Logement Intermédiaire Réunionnais (FLIR) –
Immatriculée au RCS de Saint-Denis de La Réunion
n° 813 230 935 - SAS au capital de 500 000 €
2 Bis, Rue du Saint-Laurent (Local N°1), Saint-Gilles-les Bains -
97434. Saint-Paul**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 800 000 EUROS
COMPOSE DE 800 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une offre de titres financiers et d'instruments admis à des fins de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-2 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société La Foncière du Logement Intermédiaire Réunionnais (FLIR), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 2 Bis, Rue du Saint-Laurent (Local N°1), Saint-Gilles-les Bains - 97434, Saint-Paul et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 813 230 935, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité : « Agences immobilières » et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour refinancer une partie des fonds propres injectés dans une opération de promotion immobilière de 27 logements intermédiaires destinés à être loués et conservés par la foncière avant remboursement par le crédit d'impôt lié à l'opération. L'opération est nommée « Longoze », et est située 36, Rue Nantier Didiée, Sainte-Claudine - 97490, Saint-Denis (l'« **Opération** »).

Les lots de la promotion susmentionnée sont les suivants :

Nb de lots	Typologie	m ²	Annexes
16	T1	33,9	Varangues et terrasse couverte
11	T2	50,4	
20	Parkings		
TOTAL	27	1 097	

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de huit cent mille euros (800 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par huit cent mille (800 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à l'article 13 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 23/05/2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « **Contrat de prestation de services** »).

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux huit cent mille (800 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 01/08/2022 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 01/08/2022 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

9.1 Durée de l'Emprunt Obligataire

Les Obligations sont émises pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque Obligation aura été remboursée.

9.2 Option offerte à l'Emetteur

A la Date d'échéance, il est entendu entre les Parties que l'Emetteur pourra, sous réserve d'en informer au préalable Raizers quarante-cinq (45) jours à l'avance par courriel avec accusé de réception, demander un décalage de la Date d'échéance initialement prévue de six (6) mois ; ces six (6) mois pouvant être prolongés à nouveau de six (6) mois maximum.

Il est précisé que : i) chacun des décalages doit être justifié par de bonnes raisons (retard de travaux, non-obtention d'autorisations administratives, retard de commercialisation, etc.) et ii) l'Emetteur doit obtenir l'accord écrit préalable de Raizers pour que la prolongation de l'Emprunt Obligataire soit effective. Sans cet accord écrit de Raizers, il est entendu que la prolongation de l'Emprunt Obligataire demandée par l'Emetteur ne pourra pas avoir lieu.

Par ailleurs, si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt Obligataire de six (6) mois, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 13 augmenté d'un pourcent (1%). Si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation

de l'Emprunt de six (6) mois supplémentaires, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 13 augmenté de deux pourcents (2%).

En cas de défaut de remboursement à la nouvelle date d'échéance (soit six (6) ou douze (12) mois après la Date d'échéance initiale), le Taux d'Intérêt sera majoré d'une pénalité de retard de trois pourcents (3%), tel que prévu en Article 14 du Contrat.

Enfin, il est indiqué que l'exercice de cette option offerte à l'Emetteur ne nécessite pas la conclusion d'un avenant par écrit et qu'un tel décalage ne sera pas assimilé à un retard de remboursement.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 GARANTIES A PREMIERE DEMANDE ET CAUTION PERSONNELLE

Holding Outremer Investissements, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé au 2 Bis, Rue du Saint-Laurent - 97434, Saint-Paul, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 538 151 499, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Outremer Résidences, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé au 2 Bis, Rue du Saint-Laurent - 97434, Saint-Paul, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 538 183 054, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Monsieur Olivier BUZZI, né le 28 janvier 1968, résidant au 78, Avenue de la croix du Sud, Saint-Paul - 97434, Saint-Gilles Les Bains, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception de l'acte de caution personnelle ;
- Réception de la garantie à première demande d'Outremer Résidences ;
- Réception de la garantie à première demande d'Holding Outremer Investissements.

13 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

14 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

15 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

16 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité ou d'une partie seulement des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Echéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire.

En toutes hypothèses, le taux d'intérêt applicable en cas de remboursement anticipé (total ou partiel), sera au minimum de cinq pourcent (5%) (le « **Taux d'Intérêt Minimum** »).

16.1 Remboursement anticipé total

En cas de remboursement de la totalité des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal, pour chaque Obligation, à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus.

Pour un emprunt de 24 mois au taux de 10% annuel avec un Taux d'Intérêt Minimum de 5%.

Exemple 1 (Remboursement Total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur au bout de 2 mois, le taux d'intérêt (calculé au *pro rata*) devrait être de 1,67%. En effet, le calcul du taux d'intérêt sur 2 mois est le suivant : $10\% \text{ d'intérêts} \times 2/12 \text{ mois} = 1,67\%$.

Ce taux d'intérêt étant inférieur à 5%, celui-ci ne s'appliquera pas. Raizers appliquera dans cette hypothèse le Taux d'Intérêt Minimum de 5%.

Exemple 2 (Remboursement Total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur au bout de 9 mois, le taux d'intérêt est de 7,5%. En effet : $10\% \text{ d'intérêts} \times 9/12 \text{ mois} = 7,5\%$.

Ce taux étant supérieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, le calcul du montant des intérêts exigibles au bout de 9 mois se fera bien sur la base d'un taux de 7,5%.

16.2 Remboursement anticipé partiel

En cas de remboursement d'une partie seulement des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal à un multiple en nombre entier du montant minimum de souscription.

Les Obligations remboursées ne pourront l'être qu'en totalité et seront donc annulées au prorata de la détention de chaque Porteur. Les autres Obligations n'ayant pas été remboursées portent intérêts dans les conditions décrites à l'article 13 du Contrat.

Si l'Emetteur souhaite rembourser les Obligations restantes avant la Date d'échéance, l'article 16.1 s'appliquera en cette hypothèse.

Exemple 3 (Remboursement Partiel) : *Pour un emprunt de 24 mois d'un montant de 300 000€ (300 000 obligations), au taux de 10% annuel avec un Taux d'Intérêt Minimum de 5%. Le paiement des intérêts est annuel.*

- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 1^{ère} tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 3 mois :**
 - o L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€) ; ces obligations seront annulées.
 - o Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 2,5% : $10\% \text{ d'intérêts} \times 3/12 \text{ mois} = 2,5\%$.
 - o Ce taux étant inférieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, c'est le Taux d'Intérêt Minimum qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 5 000 € : $5\% \times 100\,000\text{€} = 5\,000\text{€}$.
 - o Ces intérêts seront payés au 12^{ème} mois.
 - o Les 200 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.

- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 2^{ème} tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 9 mois :**
 - o L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€), ces obligations seront donc annulées.
 - o Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 7,5% : $10\% \text{ d'intérêts} \times 9/12 \text{ mois} = 7,5\%$.

- Ce taux étant supérieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, c'est le taux d'intérêt de 7,5% qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 7 500 € : $7,5\% \times 100\,000\text{€} = 7\,500\text{€}$.
 - Ces intérêts seront payés au 12^{ème} mois.
 - Les 100 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.
- **Au bout de 12 mois, l'Emetteur devra payer les montants d'intérêts suivants :**
- Au titre de la 1^{ère} tranche : 5 000€
 - Au titre de la 2^{ème} tranche : 7 500€
 - Au titre des 100 000 obligations restantes (non remboursées et non annulées à cette date) : 10 000€. En effet : $100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$.

Soit une échéance d'intérêts totale de 22 500€ : 5 000€ + 7 500€ + 10 000€ = 22 500€.

- **Au bout de 24 mois (date d'échéance de l'emprunt) :**
- L'Emetteur remboursera les 100 000 obligations restantes (100 000 €).
 - L'Emetteur devra payer le montant d'intérêts suivant : 10 000 €. En effet : $100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$.

Soit un montant total de 110 000€ : 100 000€ + 10 000€ = 110 000€.

17 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des évènements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la Date de Remboursement anticipé au Taux d'Intérêt Minimum. Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas d'exigibilité anticipée sont identiques à celles énoncées en article 16 :

- Défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de vingt (20) jours ouvrés à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- Défaut de réception du crédit d'impôt lié à l'Opération définie en article 3 ;
- S'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - Modification(s) de l'Opération décrite en article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s) ;
 - Non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - Inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;

- Refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
- Changement de contrôle immédiat ou futur de l'Emetteur et/ou modification de son/ses ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s).

Plus particulièrement, il est entendu que les événements suivants sont des cas de défaut en ce qu'ils peuvent conduire à une modification significative du contrôle effectif de l'Emetteur :

- o le transfert de plus de 33% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un tiers (actionnaire/associé déjà existant de l'Emetteur ou nouvel actionnaire/associé) ;
- o Tout événement ayant pour effet d'entraîner une modification du contrôle de l'Emetteur au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ;
- o L'apport en fiducie-sûreté de la totalité ou d'une partie seulement du capital social de l'Emetteur (ou d'une société affiliée à l'Emetteur) ayant pour conséquence de modifier le(s) ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s) de l'Emetteur.

La notion d'« **ultimes bénéficiaires économiques** » renvoie aux « bénéficiaires effectifs » de l'Emetteur tel que ce terme est défini par les articles L 561-2-2 et R 561-1 du Code monétaire et financier,

- En cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- En cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- En cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- En cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- En cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

18 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de dix (10) jours ouvrés à la suite de la constatation du défaut de l'Emetteur, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception de la mise en

demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra réitérer cette mise en demeure puis introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Émetteur. Le Contrat de prestation de services contient une clause pénale qui précise la pénalité qui pourra être exigée par Raizers en cas :

- i) d'envoi d'une ou de plusieurs mises en demeure à l'encontre de l'Émetteur (et de ses éventuels garants),
- ii) de mise en œuvre d'une procédure contentieuse de recouvrement par Raizers à l'encontre de l'Émetteur.

19 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'article 20 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

20 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

21 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Émetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Émetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Émetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voire sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Émetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

22 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

22.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

22.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- L'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- Les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- Les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

22.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 13 et 14).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

22.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

22.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

22.6 Consultation écrite

Les décisions collectives visées à l'Article 24.5 peuvent être prises, au choix de Raizers, en assemblée générale ou bien faire l'objet d'une consultation écrite.

Dans le cadre d'une consultation écrite, Raizers adresse à chaque Porteur, par courriel, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des Porteurs. Les Porteurs disposent d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à Raizers par courriel.

Tout Porteur n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

22.7 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées

et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

22.8 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- **Avancée des travaux**
 - Photos intérieur/extérieur ;
 - Si VEFA : dernière attestation du maître d'œuvre ;
 - Si marchands : détail explicite des travaux déjà réalisés et pourcentage d'avancement des travaux.
- **Commercialisation**
 - Grille de commercialisation à jour ;
 - Si VEFA : contrats de réservation et acte de VEFA signés sur le trimestre ;
 - Si marchands : offres, compromis/promesses, contrats de réservation, actes définitifs signés sur le trimestre, et tout document permettant de réserver ou d'acter une vente. S'il n'y a eu aucuns travaux, ni aucune vente, l'Emetteur devra fournir à Raizers une explication à ce sujet et détailler la stratégie qu'il souhaite mettre en place dans ce cadre.
- **Financiers**
 - Comptes annuels de la société projet, de l'Emetteur et de la société holding, le cas échéant, dès leur production.
- **De manière générale, tout élément ayant un effet significatif sur l'Opération et/ou l'Emetteur.**

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une indemnité d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication. Le montant de cette indemnité est fixé en Annexe 2 du Contrat de prestation de services.

22.9 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

22.10 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

23 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

24 DECLARATIONS ET GARANTIES

24.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- Qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- Que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- Qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

24.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- L'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- L'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- La signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- L'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

25 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

La Foncière du Logement Intermédiaire Réunionnais (FLIR)
2 Bis, Rue du Saint-Laurent (Local N°1), Saint-Gilles-les Bains

97434, Saint-Paul

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

26 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris et de la Cour d'Appel de Paris.

27 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

28 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

29 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

**La Foncière du Logement Intermédiaire Réunionnais
(FLIR)**

Représentée par : Olivier BUZZI

Titre : représentant de la société Holding Outremer
Investissements, elle-même Présidente

RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

Signé par Olivier BUZZI
Le 18/07/2022

Signed with
universign



Signé par Grégoire LINDER
Le 18/07/2022

Signed with
universign



La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociant, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

***SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE
REUNIONNAIS***

*2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021*

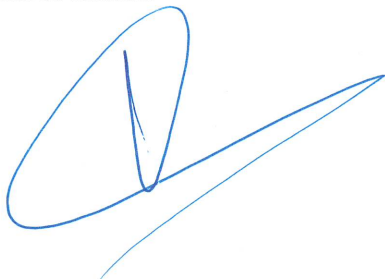
Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

**Fait à STE CLOTILDE
Le 03/06/2022**

Franceline VELLAYE
Chef de Mission



Stéphane DER KRIKORIAN
Expert comptable



MDA
*10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32*

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
 COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9
- <i>Annexe</i>	10 à 12
 DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	13 et 14
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	15 à 32
 DOSSIER DE GESTION	
- <i>Analyse de votre entreprise</i>	33
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	34
- <i>Ratios</i>	35
- <i>Ratios de rentabilité et de structure</i>	36
- <i>Ratios de gestion</i>	37

MDA

10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNIONN
2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 1 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	9 168 833.00 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	45 000.00 Euros
- Résultat net comptable,	13 198.10 Euros

Fait à STE CLOTILDE
Le 03/06/2022

Stéphane DER KRIKORIAN
Expert-comptable



SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

COMPTES ANNUELS

MDA

10 Rue de l'Amitié

ZAC Triangle - Immeuble Thalès

97490 STE CLOTILDE

0262 21 33 32

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 083 528.73		3 083 528.73	3 078 558.73	4 970.00	0.16		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	3 083 528.73		3 083 528.73	3 078 558.73	4 970.00	0.16		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	48 825.00		48 825.00		48 825.00		
	Autres créances	6 031 033.76		6 031 033.76	3 749 375.45	2 281 658.31	60.85	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	4 052.51		4 052.51	12 281.17	8 228.66	67.00		
Charges constatées d'avance (3)	1 393.00		1 393.00		1 393.00			
Total III	6 085 304.27		6 085 304.27	3 761 656.62	2 323 647.65	61.77		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 168 833.00		9 168 833.00	6 840 215.35	2 328 617.65	34.04		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000.00		1 500.00		498 500.00	NS
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	23 589.99		10 626.38		12 963.61	121.99
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	13 198.10		66 087.61		79 285.71	119.97
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	489 608.11		75 213.99		564 822.10	750.95
	AUTRES FONDS PROPRES						
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS							
Provisions pour risques Provisions pour charges							
Total III							
DETTES (1)							
Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	759 300.00 6 608 515.38		5 113 162.99		759 300.00 1 495 352.39	29.25	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 611.37 4 082.00		2 170.00		558.63 4 082.00	25.74	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	8 930.00 1 296 786.14		3 960.00 1 796 136.35		4 970.00 499 350.21	125.51 27.80	
Comptes de Régularisation							
Produits constatés d'avance (1)							
Total IV	8 679 224.89		6 915 429.34		1 763 795.55	25.51	
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 168 833.00		6 840 215.35		2 328 617.65	34.04	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 679 224.89 6 915 429.34

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	45 000.00		45 000.00			45 000.00	
Chiffre d'affaires NET	45 000.00		45 000.00			45 000.00	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0.02			0.02	
Total des Produits d'exploitation (I)			45 000.02			45 000.02	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			24 233.64	14 723.09	9 510.55	64.60	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 737.00	298.00	1 439.00	482.89	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			25 970.64	15 021.09	10 949.55	72.89	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			19 029.38	15 021.09	34 050.47	226.68	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			41 096.61		41 096.61	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			41 096.61		41 096.61	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 977.28		92 163.13		89 185.85	96.77
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 977.28		92 163.13		89 185.85	96.77
2. Résultat financier (V-VI)	2 977.28		51 066.52		48 089.24	94.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 052.10		66 087.61		82 139.71	124.29
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 854.00				2 854.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	45 000.02		41 096.61		3 903.41	9.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 801.92		107 184.22		75 382.30	70.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	13 198.10		66 087.61		79 285.71	119.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

MDA

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	3 083 528.73	3 078 558.73	4 970.00	0.16
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 2	982 133.46	982 133.46		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 3	1 477 261.17	1 477 261.17		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 6	281 637.18	281 637.18		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 7	165 664.62	165 664.62		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 8	161 952.30	161 952.30		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 10	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 11	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 12	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 13	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 14	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 15	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 16	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 17	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 18	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 19	990.00		990.00	
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 20	990.00		990.00	
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 21	990.00		990.00	
TITRES DE PARTICIPATION SYLPHE	1 000.00	1 000.00		
TITRE DE PARTICIPATION SYLPHE2	1 000.00		1 000.00	
TITRE DE PARTICIPATION SYLPHE3	1 000.00		1 000.00	
Total II	3 083 528.73	3 078 558.73	4 970.00	0.16
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	48 825.00		48 825.00	
CLIENTS	48 825.00		48 825.00	
AUTRES CREANCES	6 031 033.76	3 749 375.45	2 281 658.31	60.85
TVA DEDUCT SUR ACHTS & FRAIS G	2 978.92	938.72	2 040.20	217.34
TVA SUR FACTURE NON PARVENUE	85.00	85.00		
SCI ELFE 2	272 987.13	272 987.13		
SCI ELFE 3	523 340.70	526 317.98	2 977.28	0.57
SCI ELFE 6	420 145.57	420 145.57		
SCI ELFE 7	791 301.75	791 301.75		
SCI ELFE 8	438 445.32	438 445.32		
SCI ELFE 10	441 386.39	439 870.81	1 515.58	0.34
SCI ELFE 13	778 851.41	840 176.29	61 324.88	7.30
SCI ELFE 14	488 316.00		488 316.00	
SCI ELFE 15	425 471.84		425 471.84	
SCI ELFE 16	356 221.12		356 221.12	
SCI ELFE 17	457 828.49		457 828.49	
SYLPHE	633 674.12	19 106.88	614 567.24	NS
DISPONIBILITES	4 052.51	12 281.17	8 228.66	67.00
BANQUE CA	376.95	1 758.79	1 381.84	78.57
BANQUE BFC	2 734.01	10 519.21	7 785.20	74.01
BANQUE BFC GESTION	55.67	3.17	52.50	NS
CAISSE EPARGNE	885.88		885.88	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 393.00		1 393.00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 393.00		1 393.00	
Total III	6 085 304.27	3 761 656.62	2 323 647.65	61.77

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAL	500 000.00	1 500.00	498 500.00	NS
CAPITAL	500 000.00	1 500.00	498 500.00	NS
REPORT A NOUVEAU	23 589.99	10 626.38	12 963.61	121.99
REPORT A NOUVEAU	23 589.99	10 626.38	12 963.61	121.99
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	13 198.10	66 087.61	79 285.71	119.97
Total I	489 608.11	75 213.99	564 822.10	750.95
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	759 300.00		759 300.00	
AUTRES EMPRUN ET DETTES ASSIMI	759 300.00		759 300.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	6 608 515.38	5 113 162.99	1 495 352.39	29.25
DETTE - PARTICIPATION (GROUPE	4 208 743.00	4 208 743.00		
INTEGRATION-FISCALE HOI	2 854.00		2 854.00	
COMPTE COURANT OMR SAS	749 048.98	836 284.46	87 235.48	10.43
COMPTE COURANT HOLDING BUZZI	1 647 869.40	68 135.53	1 579 733.87	NS
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 611.37	2 170.00	558.63	25.74
FOURNISSEURS	526.37	1 085.00	558.63	51.49
FOURNISSE/ FACTURE NON/PARVENU	1 085.00	1 085.00		
DETTE FISCALES ET SOCIALES	4 082.00		4 082.00	
TVA COLLECTEE A 8.50%	3 825.00		3 825.00	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	257.00		257.00	
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	8 930.00	3 960.00	4 970.00	125.51
CAPITAL NON LIBERE ELFE 15	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 16	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 17	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 18	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 19	990.00		990.00	
CAPITAL NON LIBERE ELFE 20	990.00		990.00	
CAPITAL NON LIBERE ELFE 21	990.00		990.00	
CAPITAL NON LIBERE SYLPHE 2	1 000.00		1 000.00	
CAPITAL NON LIBERE SYLPHE 3	1 000.00		1 000.00	
AUTRES DETTES	1 296 786.14	1 796 136.35	499 350.21	27.80
BUZZI OLIVIER	112.50	112.50		
SCI ELFE 11	528 514.87	877 402.08	348 887.21	39.76
SCI ELFE 12	274 665.23	695 679.33	421 014.10	60.52
SCI ELFE 14		222 942.44	222 942.44	100.00
SCI ELFE 18	493 493.54		493 493.54	
Total IV	8 679 224.89	6 915 429.34	1 763 795.55	25.51
TOTAL GENERAL	9 168 833.00	6 840 215.35	2 328 617.65	34.04

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	45 000.00				45 000.00	
PRESTATIONS SERVICES A 8.50%	45 000.00				45 000.00	
Chiffre d'affaires NET	45 000.00				45 000.00	
AUTRES PRODUITS	0.02				0.02	
DIVERS PRODUITS DE GESTION	0.02				0.02	
Total des Produits d'exploitation	45 000.02				45 000.02	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	24 233.64	14 723.09			9 510.55	64.60
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 188.00				1 188.00	
ASSURANCE RCP	1 762.20	512.50			1 249.70	243.84
ASSURANCE PROTECT° JURIDIQUE		192.00			192.00	100.00
GARANTIE FINANCIERE		946.00			946.00	100.00
HONORAIRES COMPTABLES	7 352.76	2 000.00			5 352.76	267.64
HONORAIRES JP AUDIT	10 000.00	3 000.00			7 000.00	233.33
SERVICE BANCAIRE ET ASSIMILES	2 101.68	7 238.59			5 136.91	70.97
COTISATIONS	1 829.00	834.00			995.00	119.30
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 737.00	298.00			1 439.00	482.89
DIVERS FORMATION	1 480.00	298.00			1 182.00	396.64
CVAE	257.00				257.00	
Total des Charges d'exploitation	25 970.64	15 021.09			10 949.55	72.89
Résultat d'exploitation	19 029.38	15 021.09			34 050.47	226.68
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		41 096.61			41 096.61	100.00
INTERET COMPTE COURANT		41 096.61			41 096.61	100.00
Total des Produits financiers		41 096.61			41 096.61	100.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 977.28	92 163.13			89 185.85	96.77
INTERET COMPTE COURANT		14 670.02			14 670.02	100.00
PERTES CREANCES DE PARTICIPAT°	2 977.28	77 493.11			74 515.83	96.16
Total des Charges financières	2 977.28	92 163.13			89 185.85	96.77
Résultat financier	2 977.28	51 066.52			48 089.24	94.17
Résultat courant avant impôts	16 052.10	66 087.61			82 139.71	124.29
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 854.00				2 854.00	
IMPOT SOCIETE	2 854.00				2 854.00	
Total des produits	45 000.02	41 096.61			3 903.41	9.50
Total des charges	31 801.92	107 184.22			75 382.30	70.33
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	13 198.10	66 087.61			79 285.71	119.97

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

MDA

*10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32*

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 078 559		4 970
TOTAL	3 078 559		4 970
TOTAL GENERAL	3 078 559		4 970

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			3 083 529	3 083 529
TOTAL			3 083 529	3 083 529
TOTAL GENERAL			3 083 529	3 083 529

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	48 825	48 825	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 064	3 064	
Débiteurs divers	6 027 970	6 027 970	
Charges constatées d'avance	1 393	1 393	
TOTAL	6 081 252	6 081 252	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	759 300	759 300		
Emprunts et dettes financières divers	4 208 743	4 208 743		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 611	1 611		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 825	3 825		
Autres impôts taxes et assimilés	257	257		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 930	8 930		
Groupe et associés	2 399 772	2 399 772		
Autres dettes	1 296 786	1 296 786		
TOTAL	8 679 225	8 679 225		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	759 300			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	150			150

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

DOSSIER FISCAL

MDA

10 Rue de l'Amitié

ZAC Triangle - Immeuble Thalès

97490 STE CLOTILDE

0262 21 33 32

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société: SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIA	Adresse du siège social: 2 Bis Rue du Saint-Laurent Local Numéro 1 97434 ST GILLES LES BAINS
SIRET 8 1 3 2 3 0 9 3 5 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère: SAS HOLDING OUTREMER INVESTISST 2 BIS RUE SAINT-LAURENT 97434 SAINT-GILLES LES BAINS SIRET 5 3 8 1 5 1 4 9 9 0 0 0 1 6

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 19 029 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: MDA 10 Rue de l'Amitié ZAC Triangle - Immeuble Thalès 97490 STE CLOTILDE Tél: 0262 21 33 32	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 03/06/2022 Lieu: SAINT-GILLES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature: BUZZI Olivier Florent Fréd

Désignation de l'entreprise : **SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **2 Bis Rue du Saint-Laurent 97434 ST GILLES LES BAINS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **8 1 3 2 3 0 9 3 5 0 0 0 1 3** Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 11		N-1 13 11 22 02 01	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	3 083 529	CV	3 083 529	3 078 559	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)	BJ	3 083 529	BK	3 083 529	3 078 559		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 825	BY	48 825		
	Autres créances (3)	BZ	6 031 034	CA	6 031 034	3 749 375	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	4 053	CG	4 053	12 281	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 393	CI	1 393		
TOTAL (III)	CJ	6 085 304	CK	6 085 304	3 761 657		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 168 833	IA	9 168 833	6 840 215		

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CP CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0.0.....0.0.0.....)	DA	500 000	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(23 590)	(10 626)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 198	(66 088)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	489 608	(75 214)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	759 300	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 608 515	5 113 163
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 611	2 170
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 082	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 930	3 960
	Autres dettes	EA	1 296 786	1 796 136
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	8 679 225	6 915 429	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 168 833	6 840 215	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 679 225	6 915 429
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	45 000	FH		FI	45 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	45 000	FK		FL	45 000		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	0		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	45 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	24 234	14 723	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 737	298	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 971	15 021	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 029	(15 021)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		41 097	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		41 097	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 977	92 163	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 977	92 163	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 977)	(51 067)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 052	(66 088)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 854
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	45 000 41 097
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 802 107 184
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	13 198 (66 088)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI						Néant	*
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T
Autres participations				8U	3 078 559	8V		8W	4 970
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
TOTAL IV				LQ	3 078 559	LR		LS	4 970
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 078 559	ØH		ØJ	4 970
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		
TOTAL III			IY		NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX	3 083 529	ØY	3 083 529
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
	TOTAL IV			I3		NJ	3 083 529	NK	3 083 529
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	3 083 529	ØL	3 083 529

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP		QQ		QR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	
							(NS + NT + NU)						(NW - NY)	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEn Euros. MDA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI				Néant	<input type="checkbox"/>	*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	48 825	48 825			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 064	3 064		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 027 970	6 027 970			
	Charges constatées d'avance		VS	1 393	1 393			
	TOTAUX			VT	6 081 252	VU	6 081 252	VV
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	759 300	759 300			
	à plus de 1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 208 743	4 208 743				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 611	1 611				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 825	3 825			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	257	257			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8 930	8 930				
Groupe et associés (2)		VI	2 399 772	2 399 772				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 296 786	1 296 786				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	8 679 225	VZ	8 679 225		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	759 300	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	2	1	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)									
			- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	2 977			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										TOTAL I	19 029	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									
			- imposées aux taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement *											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI					
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)				XI	19 029					
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	19 029					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 1 3 2 3 0 9 3 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIA

ADRESSE (voie)

2 Bis Rue du Saint-Laurent Local Numéro 1

CODE POSTAL

97434

VILLE

ST GILLES LES BAINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

150

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

OUTREMER RESIDENCES

N° SIREN (si société établie en France)

538183054

% de détention

90.00

Nb de parts ou actions

135

Adresse :

N°

2

Voie

Bis Rue du Saint-Laurent

Code postal

97434

Commune

ST GILLES LES BAINS

Pays

Forme juridique

SASU

Dénomination

HOLDING OUTREMER INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France)

538151499

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

15

Adresse :

N°

2

Voie

bis rue du Saint-Laurent

Code postal

97434

Commune

ST GILLES LES BAINS

Pays

FR

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

DOSSIER DE GESTION

MDA

*10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32*

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
Immobilisations	3 083 528.73		3 078 558.73	
Stocks et en cours				
Créances	6 079 858.76		3 749 375.45	
Disponibilités	4 052.51		12 281.17	
Comptes de régularisation	1 393.00			
TOTAL DE L'ACTIF	9 168 833.00		6 840 215.35	
Capitaux propres (Dont résultat)	489 608.11 13 198.10		75 213.99 66 087.61	
Provisions risques et charges				
Dettes financières	7 367 815.38		5 113 162.99	
Dettes d'exploitation	1 311 409.51		1 802 266.35	
Comptes de régularisation				
TOTAL DU PASSIF	9 168 833.00		6 840 215.35	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
Ventes de marchandises Production de l'exercice		45 000.00		
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises				
Marge brute de production % CA Production exercice		45 000.00 100.00		
Marge brute globale % CA		45 000.00 100.00		
Valeur ajoutée % CA		20 766.36 46.15		14 723.09
Excédent brut d'exploitation % CA		19 029.36 42.29		15 021.09
Résultat courant % CA		16 052.10 35.67		66 087.61
Résultat net % CA		13 198.10 29.33		66 087.61

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
Rotation des stocks (en nombre de jours)				
Crédit moyen client (en nombre de jours)		360.00		
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)		22.08		50.76
Solvabilité à court terme		0.70		0.54
Autonomie financière		0.06		0.01

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	45 000.00	100.00			45 000.00	
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	45 000.00	100.00			45 000.00	
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	45 000.00	100.00			45 000.00	
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	45 000.00	100.00			45 000.00	
Marge brute globale	45 000.00	100.00			45 000.00	
- Autres achats + charges externes	24 233.64	53.85	14 723.09		9 510.55	64.60
Valeur ajoutée	20 766.36	46.15	14 723.09		35 489.45	241.05
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 737.00	3.86	298.00		1 439.00	482.89
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	19 029.36	42.29	15 021.09		34 050.45	226.68
+ Autres produits de gestion courante	0.02				0.02	
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	19 029.38	42.29	15 021.09		34 050.47	226.68
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers			41 096.61		41 096.61	100.00
- Charges financières	2 977.28	6.62	92 163.13		89 185.85	96.77
Résultat courant	16 052.10	35.67	66 087.61		82 139.71	124.29
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	2 854.00	6.34			2 854.00	
- Participation des salariés						
Résultat NET	13 198.10	29.33	66 087.61		79 285.71	119.97

RATIOS

	31/12/2021	12mois	31/12/2020	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
<p>ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES</p> <p>Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice</p> <hr/> <p>Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues</p> <p><i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i></p>				
<p>CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS</p> <p>Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice</p> <hr/> <p>Chiffre d'affaires TTC</p> <p><i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i></p>	48 825.00	360.00		
	48 825.00			
<p>CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS</p> <p>Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice</p> <hr/> <p>Achats et charges externes TTC</p> <p><i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i></p>	1 611.37	22.08	2 170.00	50.76
	26 273.84		15 390.22	
<p>RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME</p> <p>Créances à moins d'un an + Disponibilités</p> <hr/> <p>Dettes à moins d'un an</p> <p><i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i></p>	6 083 911.27	0.70	3 761 656.62	0.54
	8 679 224.89		6 915 429.34	
<p>RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE</p> <p>Capitaux propres</p> <hr/> <p>Dettes</p> <p><i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i></p>	489 608.11	0.06	75 213.99	0.01
	8 679 224.89		6 915 429.34	

RATIOS DE RENTABILITE ET DE STRUCTURE

	31/12/2021	12mois	31/12/2020	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
RENTABILITE FINANCIERE				
Résultat net	13 198.10	2.77	66 087.61	
<u>Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)</u>	476 410.01		9 126.38	
<i>Ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les propriétaires ou actionnaires de l'entreprise et peut être comparé avec d'autres placements, compte tenu des risques correspondants.</i>				
RENTABILITE ECONOMIQUE BRUTE				
Excédent brut d'exploitation	19 029.36	0.24	15 021.09	0.30
<u>Immobilisations nettes + BFR</u>	7 853 370.98		5 025 667.83	
<i>Ce ratio détermine l'aptitude de l'entreprise à utiliser au mieux les moyens économiques nécessaires en immobilisations et besoins en fonds de roulement.</i>				
POIDS DES FRAIS FINANCIERS				
Frais financiers nets	2 977.28	15.65	92 163.13	613.56
<u>Excédent brut d'exploitation</u>	19 029.36		15 021.09	
<i>Ce ratio mesure la part de profit global que l'entreprise doit consacrer à la rémunération des capitaux empruntés. Il constitue souvent un indicateur significatif et précoce des difficultés.</i>				
COUVERTURE DES CAPITAUX INVESTIS				
Ressources stables	7 857 423.49	100.05	5 037 949.00	100.24
<u>Immobilisations nettes + BFR</u>	7 853 370.98		5 025 667.83	
<i>Ce ratio explique la manière dont l'entreprise finance par des ressources stables (capitaux propres et emprunts) des emplois fixes (immobilisations et besoins en fonds de roulement). Ce ratio doit se rapprocher de 100 %.</i>				
TAUX D'ENDETTEMENT				
Endettement global + c/c associés	7 367 815.38	1504.84	5 113 162.99	
<u>Capitaux propres</u>	489 608.11		75 213.99	
<i>Ce ratio exprime le degré de dépendance de l'entreprise à l'égard des tiers prêteurs, qui conjugué au coût des capitaux empruntés a une influence directe sur la rentabilité financière à travers l'effet de levier.</i>				
CAPACITE DE REMBOURSEMENT				
Capacité d'autofinancement				
<u>Endettement financier global</u>	4 968 043.00		4 208 743.00	
<i>Ce ratio détermine les possibilités théoriques de remboursement des dettes financières grace à la capacité d'autofinancement de l'entreprise.</i>				

RATIOS DE GESTION

	31/12/2021	12mois	31/12/2020	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
DELAI DE CREDIT CLIENTS				
$\frac{\text{Clients + Effets escomptés non échus} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires TTC}}$	48 825.00	360.00		
	48 825.00			
<i>Ce ratio mesure le délai moyen de recouvrement des créances clients et doit être comparé aux conditions de vente pratiquées dans l'entreprise et aux usages professionnels.</i>				
DELAI DE CREDIT FOURNISSEURS				
$\frac{\text{Fournisseurs} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats et charges externes TTC}}$	1 611.37	22.08	2 170.00	50.76
	26 273.84		15 390.22	
<i>Ce ratio détermine le délai moyen de règlement des fournisseurs et doit être comparé aux conditions d'achat obtenues par l'entreprise et aux usages professionnels.</i>				
DELAI ROTATION STOCKS APPROVISIONNEMENT MARCHANDISES				
$\frac{\text{Stock approvisionnement} + \text{Stock de marchandises} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats HT}}$				
<i>Ce ratio exprime la durée d'écoulement des stocks de matières, approvisionnements et marchandises, qui peut être modifiée par des décisions de gestion.</i>				
DELAI DE ROTATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS				
$\frac{\text{Stock en cours} + \text{Stock de produits finis} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Production HT}}$	45 000.00			
<i>Ce ratio exprime la durée d'écoulement des produits en cours et des produits finis, qui peut être modifiée par des décisions de gestion.</i>				
POIDS DES BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT				
$\frac{\text{Besoins en fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	4 769 842.25	10599.65	1 947 109.10	
	45 000.00			
<i>Ce ratio fournit un calcul synthétique du poids des besoins cycliques supportés par l'entreprise et doit être complété de l'examen des délais de rotation des composantes du BFR.</i>				
TAUX DE FONDS DE ROULEMENT				
$\frac{\text{Fonds de roulement}}{\text{Besoin en fonds de roulement}}$	4 773 894.76	100.08	1 959 390.27	100.63
	4 769 842.25		1 947 109.10	
<i>Ce ratio mesure la part des besoins en fonds de roulement financée par l'entreprise grâce à l'excédent de ses ressources stables sur ses emplois fixes.</i>				

**SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE
REUNIONNAIS**

*2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à STE CLOTILDE
Le 26/06/2021

Franceline VELLAYE
Chef de Mission



Stéphane DER KRIKORIAN
Expert-comptable



MDA
*10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32*

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

Pages

COMPTES ANNUELS

- Attestation des comptes	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 et 7
- Détail Compte de résultat	8
- Annexe	9 à 11

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	12 et 13
- Liasses 2050 à 2059-F	14 à 31

DOSSIER DE GESTION

- Bilan synthétique	32
- Soldes intermédiaires de gestion	33
- Ratios	34
- Ratios de rentabilité et de structure	35
- Ratios de gestion	36

MDA

10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

COMPTES ANNUELS

MDA

10 Rue de l'Amitié

ZAC Triangle - Immeuble Thalès

97490 STE CLOTILDE

0262 21 33 32

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNIONN
2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	6 840 215.35 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(66 087.61)Euros

Fait à STE CLOTILDE
Le 26/06/2021

Stéphane DER KRIKORIAN
Expert-comptable



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 078 558.73		3 078 558.73	3 077 558.73	1 000.00	0.03		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	3 078 558.73		3 078 558.73	3 077 558.73	1 000.00	0.03		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	3 749 375.45		3 749 375.45	2 933 483.97	815 891.48	27.81	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	12 281.17		12 281.17	682.22	11 598.95	NS		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	3 761 656.62		3 761 656.62	2 934 166.19	827 490.43	28.20		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 840 215.35		6 840 215.35	6 011 724.92	828 490.43	13.78		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500.00		1 500.00			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	10 626.38		8 132.43		2 493.95	30.67
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	66 087.61		2 493.95		63 593.66	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	75 213.99		9 126.38		66 087.61	724.14
	AUTRES FONDS PROPRES						
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS							
Provisions pour risques Provisions pour charges							
Total III							
DETTES (1)							
Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	5 113 162.99		6 007 216.88		894 053.89	14.88	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 170.00		5 714.42		3 544.42	62.03	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 960.00		3 960.00				
Autres dettes	1 796 136.35		3 960.00		1 792 176.35	NS	
Comptes de Régularisation							
Produits constatés d'avance (1)							
Total IV	6 915 429.34		6 020 851.30		894 578.04	14.86	
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 840 215.35		6 011 724.92		828 490.43	13.78	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 915 429.34 6 020 851.30

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			14 723.09	5 105.94	9 617.15	188.35	
Impôts, taxes et versements assimilés			298.00		298.00		
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			15 021.09	5 105.94	9 915.15	194.19	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 021.09	5 105.94	9 915.15	194.19	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	41 096.61				41 096.61	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	41 096.61				41 096.61	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	92 163.13		37.89		92 125.24	NS
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	92 163.13		37.89		92 125.24	NS
2. Résultat financier (V-VI)	51 066.52		37.89		51 028.63	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	66 087.61		5 143.83		60 943.78	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 755.89		2 755.89	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			2 755.89		2 755.89	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			106.01		106.01	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			106.01		106.01	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			2 649.88		2 649.88	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	41 096.61		2 755.89		38 340.72	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	107 184.22		5 249.84		101 934.38	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	66 087.61		2 493.95		63 593.66	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

MDA

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	3 078 558.73	3 077 558.73	1 000.00	0.03
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 2	982 133.46	982 133.46		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 3	1 477 261.17	1 477 261.17		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 6	281 637.18	281 637.18		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 7	165 664.62	165 664.62		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 8	161 952.30	161 952.30		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 10	990.00	990.00		
TITRES PARTICIPATIONS ELFE 11	990.00	990.00		
TITRES PARTICIPATIONS ELFE 12	990.00	990.00		
TITRES PARTICIPATIONS ELFE 13	990.00	990.00		
TITRES PARTICIPATIONS ELFE 14	990.00	990.00		
TITRE PARTICIPATION ELFE 15	990.00	990.00		
TITRE PARTICIPATION ELFE 16	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 17	990.00	990.00		
TITRE DE PARTICIPATION ELFE 18	990.00	990.00		
TITRES DE PARTICIPATION SYLPHE	1 000.00		1 000.00	
Total II	3 078 558.73	3 077 558.73	1 000.00	0.03
AUTRES CREANCES	3 749 375.45	2 933 483.97	815 891.48	27.81
TVA DEDUCT SUR ACHTS & FRAIS G	938.72	271.59	667.13	245.64
TVA SUR FACTURE NON PARVENUE	85.00	85.00		
SCI ELFE 2	272 987.13	290 034.81	17 047.68	5.88
SCI ELFE 3	526 317.98	525 138.76	1 179.22	0.22
SCI ELFE 6	420 145.57	467 548.52	47 402.95	10.14
SCI ELFE 7	791 301.75	782 073.29	9 228.46	1.18
SCI ELFE 8	438 445.32	433 332.00	5 113.32	1.18
SCI ELFE 10	439 870.81	435 000.00	4 870.81	1.12
SCI ELFE 13	840 176.29		840 176.29	
SYLPHE	19 106.88		19 106.88	
DISPONIBILITES	12 281.17	682.22	11 598.95	NS
BANQUE CA	1 758.79	475.91	1 282.88	269.56
BANQUE BFC	10 519.21	17.18	10 502.03	NS
BANQUE BFC GESTION	3.17	189.13	185.96	98.32
Total III	3 761 656.62	2 934 166.19	827 490.43	28.20
TOTAL GENERAL	6 840 215.35	6 011 724.92	828 490.43	13.78

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CAPITAL	1 500.00	1 500.00		
CAPITAL	1 500.00	1 500.00		
REPORT A NOUVEAU	10 626.38	8 132.43	2 493.95	30.67
REPORT A NOUVEAU	10 626.38	8 132.43	2 493.95	30.67
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	66 087.61	2 493.95	63 593.66	NS
Total I	75 213.99	9 126.38	66 087.61	724.14
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5 113 162.99	6 007 216.88	894 053.89	14.88
DETTE - PARTICIPATION (GROUPE)	4 208 743.00		4 208 743.00	
COMPTE COURANT OMR SAS	836 284.46	789.88	835 494.58	NS
OMR SAS - CESSION DES TITRES		47 365.27	47 365.27	100.00
COMPTE COURANT HOLDING BUZZI	68 135.53	2 936 788.27	2 868 652.74	97.68
HOLDING BUZZI-CESSION TITRES		3 022 273.46	3 022 273.46	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 170.00	5 714.42	3 544.42	62.03
FOURNISSEURS	1 085.00	4 629.42	3 544.42	76.56
FOURNISSE/ FACTURE NON/PARVENU	1 085.00	1 085.00		
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	3 960.00	3 960.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 15	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 16	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 17	990.00	990.00		
CAPITAL NON LIBERE ELFE 18	990.00	990.00		
AUTRES DETTES	1 796 136.35	3 960.00	1 792 176.35	NS
BUZZI OLIVIER	112.50		112.50	
SCI ELFE 11	877 402.08	990.00	876 412.08	NS
SCI ELFE 12	695 679.33	990.00	694 689.33	NS
SCI ELFE 13		990.00	990.00	100.00
SCI ELFE 14	222 942.44	990.00	221 952.44	NS
Total IV	6 915 429.34	6 020 851.30	894 578.04	14.86
TOTAL GENERAL	6 840 215.35	6 011 724.92	828 490.43	13.78

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Chiffre d'affaires NET						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	14 723.09		5 105.94		9 617.15	188.35
ASSURANCE RCP	512.50		392.00		120.50	30.74
ASSURANCE PROTECT° JURIDIQUE	192.00				192.00	
GARANTIE FINANCIERE	946.00		473.00		473.00	100.00
HONORAIRES COMPTABLES	2 000.00		2 850.00		850.00	29.82
HONORAIRES JP AUDIT	3 000.00				3 000.00	
SERVICE BANCAIRE ET ASSIMILES	7 238.59		718.94		6 519.65	906.84
COTISATIONS	834.00		672.00		162.00	24.11
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	298.00				298.00	
DIVERS FORMATION	298.00				298.00	
Total des Charges d'exploitation	15 021.09		5 105.94		9 915.15	194.19
Résultat d'exploitation	15 021.09		5 105.94		9 915.15	194.19
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	41 096.61				41 096.61	
INTERET COMPTE COURANT	41 096.61				41 096.61	
Total des Produits financiers	41 096.61				41 096.61	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	92 163.13		37.89		92 125.24	NS
INTERET COMPTE COURANT	14 670.02				14 670.02	
INTERET COMPTE COURANT			37.89		37.89	100.00
PERTES CREANCES DE PARTICIPAT°	77 493.11				77 493.11	
Total des Charges financières	92 163.13		37.89		92 125.24	NS
Résultat financier	51 066.52		37.89		51 028.63	NS
Résultat courant avant impôts	66 087.61		5 143.83		60 943.78	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			2 755.89		2 755.89	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 755.89		2 755.89	100.00
Total des Produits exceptionnels			2 755.89		2 755.89	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			106.01		106.01	100.00
CHARGES EXEPTIONNELLES			106.01		106.01	100.00
Total des Charges exceptionnelles			106.01		106.01	100.00
Résultat exceptionnel			2 649.88		2 649.88	100.00
Total des produits	41 096.61		2 755.89		38 340.72	NS
Total des charges	107 184.22		5 249.84		101 934.38	NS
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	66 087.61		2 493.95		63 593.66	NS

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

MDA

*10 Rue de l'Amitié
ZAC Triangle - Immeuble Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32*

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Produits à recevoir	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 077 559		1 000
TOTAL	3 077 559		1 000
TOTAL GENERAL	3 077 559		1 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			3 078 559	3 078 559
TOTAL			3 078 559	3 078 559
TOTAL GENERAL			3 078 559	3 078 559

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 024	1 024	
Débiteurs divers	3 748 352	3 748 352	
TOTAL	3 749 375	3 749 375	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	4 208 743	4 208 743		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 170	2 170		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 960	3 960		
Groupe et associés	904 420	904 420		
Autres dettes	1 796 136	1 796 136		
TOTAL	6 915 429	6 915 429		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	150			150

Produits à recevoir

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

DOSSIER FISCAL

MDA

10 Rue de l'Amitié

ZAC Triangle - Immeuble Thalès

97490 STE CLOTILDE

0262 21 33 32

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIA			2 Bis Rue du Saint-Laurent Local Numéro 1 97434 ST GILLES LES BAINS		
SIRET	8	1	3	2	3 0 9 3 5 0 0 0 1 3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SAS HOLDING OUTREMER INVESTISST 2 BIS RUE SAINT-LAURENT 97434 SAINT-GILLES LES BAINS					
SIRET			5 3 8 1 5 1 4 9 9 0 0 0 1 6		

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	221 304	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
			CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MDA 10 Rue de l'Amitié ZAC Triangle - Immeuble Thalès 97490 STE CLOTILDE Tél: 0262 21 33 32		Tél:	
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 26/05/2021	Lieu: SAINT-GILLES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Gérant
		Signature	BUZZI Olivier Florent Fréd
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	

I								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :											
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
1		2		3		4		5		6		7		8	
OUTREMER RESIDENCES Associée 2 Bis Rue du Sain		135													
Local Numéro 1 97434 ST GILLES LES BAINS															
HOLDING OUTREMER INVESTISSEMENTS Associée 2 bis		15													
Local n°1 97434 ST GILLES LES BAINS															

J		DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

K				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

BILAN - ACTIF

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **2 Bis Rue du Saint-Laurent 97434 ST GILLES LES BAINS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **8 1 3 2 3 0 9 3 5 0 0 0 1 3** Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 0		N-1 13 11 22 01 9	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	3 078 559	3 078 559	3 077 559	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	3 078 559	BK	3 078 559	3 077 559	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	3 749 375	CA	3 749 375	2 933 484	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	12 281	CG	12 281	682	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	3 761 657	CK	3 761 657	2 934 166	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 840 215	IA	6 840 215	6 011 725	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le bilan au 31/12/2022. Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros. MDA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...500.....)	DA	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(10 626)	(8 132)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(66 088)	(2 494)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(75 214)	(9 126)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 113 163	6 007 217
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 170	5 714
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 960	3 960
Autres dettes	EA	1 796 136	3 960	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	6 915 429	6 020 851	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 840 215	6 011 725	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 915 429	6 020 851	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIR

Néant *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	14 723	5 106	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	298		
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 021	5 106	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(15 021)	(5 106)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	41 097		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	41 097		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	92 163	38	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	92 163	38	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(51 067)	(38)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(66 088)	(5 144)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 756
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 756
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	106
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	106
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	41 097
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	107 184
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(66 088)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
obligatoires A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI						Néant	*	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants] L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants] M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants] M2			KP		KQ		KR	
					KS		KT		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants] M3			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KY		KZ		LA	
		Matériel de transport *			LB		LC		LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		LJ		
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		LM		
	Avances et acomptes			LN		LO		LP		
	TOTAL III									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations				8U	3 077 559	8V		8W	1 000	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
TOTAL IV				LQ	3 077 559	LR		LS	1 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 077 559	ØH		ØJ	1 000	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		
				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III				IY		NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX	3 078 559	ØY	3 078 559	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		
	TOTAL IV				I3		NJ	3 078 559	NK	3 078 559
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	3 078 559	ØL	3 078 559	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEn Euros.

MDA

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW												NZ
					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <u>UO</u>)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 024		1 024				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 748 352		3 748 352					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	3 749 375	VU	3 749 375	VV			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 208 743		4 208 743						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 170		2 170						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	3 960		3 960						
Groupe et associés (2)		VI	904 420		904 420						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 796 136		1 796 136						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	6 915 429	VZ	6 915 429					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for Réintégrations, Déductions, and Résultat Fiscal.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(8 132)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(2 494)		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE					
					Report à nouveau		ZF					
	TOTAL I	OF	(10 626)			Report à nouveau		ZG	(10 626)			
TOTAL II										ZH		(10 626)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 000			2 850			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	9 723			2 256			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	14 723			5 106			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	298						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	298						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	667			667			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.18	%		1.32	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
				I - Immobilisations *	1	2	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAINéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAI</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIARI				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 1 3 2 3 0 9 3 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIA

ADRESSE (voie)

2 Bis Rue du Saint-Laurent Local Numéro 1

CODE POSTAL

97434

VILLE

ST GILLES LES BAINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

150

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

OUTREMER RESIDENCES

N° SIREN (si société établie en France)

538183054

% de détention

90.00

Nb de parts ou actions

135

Adresse :

N°

2

Voie

Bis Rue du Saint-Laurent

Code postal

97434

Commune

ST GILLES LES BAINS

Pays

Forme juridique

SASU

Dénomination

HOLDING OUTREMER INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France)

538151499

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

15

Adresse :

N°

2

Voie

bis rue du Saint-Laurent

Code postal

97434

Commune

ST GILLES LES BAINS

Pays

FR

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL LA FONCIERE DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE REUNION

2 Bis Rue du Saint-Laurent
Local Numéro 1
97434 ST GILLES LES BAINS

DOSSIER DE GESTION

MDA

10 Rue de l'Amitié

ZAC Triangle - Immeuble Thalès

97490 STE CLOTILDE

0262 21 33 32

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	3 078 558.73	45.01	3 077 558.73	51.19	1 000.00	0.03
ACTIF IMMOBILISE	3 078 558.73	45.01	3 077 558.73	51.19	1 000.00	0.03
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	3 749 375.45	54.81	2 933 483.97	48.80	815 891.48	27.81
Disponibilités	12 281.17	0.18	682.22	0.01	11 598.95	NS
ACTIF CIRCULANT	3 761 656.62	54.99	2 934 166.19	48.81	827 490.43	28.20
Comptes de régularisation						
TOTAL DE L'ACTIF	6 840 215.35	100.00	6 011 724.92	100.00	828 490.43	13.78

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Capital et réserves	9 126.38	0.13	6 632.43	0.11	2 493.95	37.60
Résultat (Bénéfice ou perte)	66 087.61	0.97	2 493.95	0.04	63 593.66	NS
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	75 213.99	1.10	9 126.38	0.15	66 087.61	724.14
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	4 208 743.00	61.53			4 208 743.00	
Groupe et associés	904 419.99	13.22	6 007 216.88	99.93	5 102 796.89	84.94
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	6 130.00	0.09	9 674.42	0.16	3 544.42	36.64
Autres dettes	1 796 136.35	26.26	3 960.00	0.07	1 792 176.35	NS
DETTES	6 915 429.34	101.10	6 020 851.30	100.15	894 578.04	14.86
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	6 840 215.35	100.00	6 011 724.92	100.00	828 490.43	13.78

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale						
- Autres achats + charges externes	14 723.09		5 105.94		9 617.15	188.35
Valeur ajoutée	14 723.09		5 105.94		9 617.15	188.35
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	298.00				298.00	
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	15 021.09		5 105.94		9 915.15	194.19
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	15 021.09		5 105.94		9 915.15	194.19
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	41 096.61				41 096.61	
- Charges financières	92 163.13		37.89		92 125.24	NS
Résultat courant	66 087.61		5 143.83		60 943.78	NS
+ Produits exceptionnels			2 755.89		2 755.89	100.00
- Charges exceptionnelles			106.01		106.01	100.00
Résultat exceptionnel			2 649.88		2 649.88	100.00
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	66 087.61		2 493.95		63 593.66	NS

RATIOS

	31/12/2020	12mois	31/12/2019	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice				
<hr/> Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues				
<i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i>				
CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice				
<hr/> Chiffre d'affaires TTC				
<i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i>				
CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	2 170.00		5 714.42	
<hr/> Achats et charges externes TTC	15 390.22	50.76	5 772.56	356.37
<i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i>				
RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	3 761 656.62		2 934 166.19	
<hr/> Dettes à moins d'un an	6 915 429.34	0.54	6 020 851.30	0.49
<i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i>				
RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE				
Capitaux propres	75 213.99		9 126.38	
<hr/> Dettes	6 915 429.34	0.01	6 020 851.30	0.00
<i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i>				

RATIOS DE RENTABILITE ET DE STRUCTURE

	31/12/2020	12mois	31/12/2019	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
RENTABILITE FINANCIERE				
Résultat net	66 087.61		2 493.95	
<u>Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)</u>	9 126.38		6 632.43	
<i>Ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les propriétaires ou actionnaires de l'entreprise et peut être comparé avec d'autres placements, compte tenu des risques correspondants.</i>				
RENTABILITE ECONOMIQUE BRUTE				
Excédent brut d'exploitation	15 021.09		5 105.94	
<u>Immobilisations nettes + BFR</u>	5 025 667.83	0.30	5 997 408.28	0.09
<i>Ce ratio détermine l'aptitude de l'entreprise à utiliser au mieux les moyens économiques nécessaires en immobilisations et besoins en fonds de roulement.</i>				
POIDS DES FRAIS FINANCIERS				
Frais financiers nets	92 163.13		37.89	
<u>Excédent brut d'exploitation</u>	15 021.09	613.56	5 105.94	0.74
<i>Ce ratio mesure la part de profit global que l'entreprise doit consacrer à la rémunération des capitaux empruntés. Il constitue souvent un indicateur significatif et précoce des difficultés.</i>				
COUVERTURE DES CAPITAUX INVESTIS				
Ressources stables	5 037 949.00		5 998 090.50	
<u>Immobilisations nettes + BFR</u>	5 025 667.83	100.24	5 997 408.28	100.01
<i>Ce ratio explique la manière dont l'entreprise finance par des ressources stables (capitaux propres et emprunts) des emplois fixes (immobilisations et besoins en fonds de roulement). Ce ratio doit se rapprocher de 100 %.</i>				
TAUX D'ENDETTEMENT				
Endettement global + c/c associés	5 113 162.99		6 007 216.88	
<u>Capitaux propres</u>	75 213.99		9 126.38	
<i>Ce ratio exprime le degré de dépendance de l'entreprise à l'égard des tiers prêteurs, qui conjugué au coût des capitaux empruntés a une influence directe sur la rentabilité financière à travers l'effet de levier.</i>				
CAPACITE DE REMBOURSEMENT				
Capacité d'autofinancement				
<u>Endettement financier global</u>	4 208 743.00			
<i>Ce ratio détermine les possibilités théoriques de remboursement des dettes financières grace à la capacité d'autofinancement de l'entreprise.</i>				

RATIOS DE GESTION

	31/12/2020	12mois	31/12/2019	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
DELAI DE CREDIT CLIENTS				
$\frac{\text{Clients + Effets escomptés non échus} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires TTC}}$				
<i>Ce ratio mesure le délai moyen de recouvrement des créances clients et doit être comparé aux conditions de vente pratiquées dans l'entreprise et aux usages professionnels.</i>				
DELAI DE CREDIT FOURNISSEURS				
$\frac{\text{Fournisseurs} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats et charges externes TTC}}$	2 170.00	50.76	5 714.42	356.37
<i>Ce ratio détermine le délai moyen de règlement des fournisseurs et doit être comparé aux conditions d'achat obtenues par l'entreprise et aux usages professionnels.</i>	15 390.22		5 772.56	
DELAI ROTATION STOCKS APPROVISIONNEMENT MARCHANDISES				
$\frac{\text{Stock approvisionnement} + \text{Stock de marchandises} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats HT}}$				
<i>Ce ratio exprime la durée d'écoulement des stocks de matières, approvisionnements et marchandises, qui peut être modifiée par des décisions de gestion.</i>				
DELAI DE ROTATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS				
$\frac{\text{Stock en cours} + \text{Stock de produits finis} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Production HT}}$				
<i>Ce ratio exprime la durée d'écoulement des produits en cours et des produits finis, qui peut être modifiée par des décisions de gestion.</i>				
POIDS DES BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT				
$\frac{\text{Besoins en fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	1 947 109.10		2 919 849.55	
<i>Ce ratio fournit un calcul synthétique du poids des besoins cycliques supportés par l'entreprise et doit être complété de l'examen des délais de rotation des composantes du BFR.</i>				
TAUX DE FONDS DE ROULEMENT				
$\frac{\text{Fonds de roulement}}{\text{Besoin en fonds de roulement}}$	1 959 390.27	100.63	2 920 531.77	100.02
<i>Ce ratio mesure la part des besoins en fonds de roulement financée par l'entreprise grâce à l'excédent de ses ressources stables sur ses emplois fixes.</i>	1 947 109.10		2 919 849.55	